

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 JANVIER 2011**

COMPTE - RENDU

-----000-----

**17 MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES PROCEDE A L'APPEL DES
CONSEILLERS MUNICIPAUX**

LISTE DES POUVOIRS :

- Mme Arlette VILLANI Conseillère Municipale, M. Jean PASERO
- Mme Barbara LAURETTA, Conseillère Municipale, M. Yves SIMON
- Mme LEQUILLIEC, Conseillère Municipale, Mme Sandrine CASINELLI.
-

**27 LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT SE
REUNIR.**

**37 Mademoiselle Cécile DAVID, CONSEILLERE MUNICIPALE EST DESIGNEE SECRÉTAIRE
DE SÉANCE.**

**JE VOUS DEMANDE DE PROCÉDER A LA LECTURE DU PROCÈS VERBAL DE LA
DERNIERE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL.**

JE VOUS DEMANDE DE PASSER AU VOTE DE CE PROCÈS-VERBAL.

QUI EST VOTE : A L'UNANIMITE

-----000-----

=====

**Présentation par Monsieur le Maire de la Philosophie Politique des Actes
qui seront pris lors de cette séance**

Mesdames et Messieurs les Elus,
Mesdames et Messieurs les Cadres de l'Administration Territoriale,
Mesdames et Messieurs,

- Ce premier Conseil Municipal de l'année est placé sous le signe de l'Environnement, du Cadre de Vie et du Développement Durable.

Notre ville vient en effet de voir labelliser par le Ministère de l'Environnement son agenda 21. Après la Marianne d'Or qui a consacré le développement durable et la participation citoyenne à l'Agenda 21, c'est donc le gouvernement, par le Ministère de l'environnement, qui labellise notre Ville par cet Agenda 21 Développement Durable.

- Chacune de nos décisions doit être appréciée à l'aune du développement durable dans quelque domaine que ce soit.

- Cette référence oblige une génération, à commencer par la nôtre, à satisfaire ses besoins sans compromettre la capacité des générations suivantes à répondre aux leurs.

- C'est pourquoi après avoir acquis un terrain de plus de 4 hectares, la ville en collaboration avec la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes a pu concrétiser sa volonté de valoriser la rive gauche de la Vallée de la Siagne, en donnant ses parcelles à bail agricole à des jeunes agriculteurs locaux.

C'est une agriculture raisonnée, évoluant par la suite vers du bio qui sera mise en œuvre sur ce site.

- Cette démarche est aujourd'hui bien engagée et d'autres agriculteurs pourront également s'installer sur notre territoire très rapidement.

Notre engagement pour l'environnement est également marqué par notre investissement dans la préservation de notre patrimoine marin et de sa biodiversité.

- C'est pourquoi il est proposé de s'associer à une démarche partenariale en s'engageant dans la protection des mammifères marins en signant la charte du Sanctuaire Pelagos, espace maritime de 87 500 km² s'étendant sur l'Italie, Monaco et la France au sein duquel se trouve Mandelieu La Napoule.

La mer est en effet au cœur de notre ville et de notre cadre de vie. C'est également un espace économique, touristique et de loisirs.

- La ville est en effet une station nautique et à ce titre, afin de mettre en place les moyens nécessaires à la promotion et à la valorisation des activités nautiques la ville va adhérer à l'Association France Station Nautique.

- Ce conseil, permettra également de définir la politique générale d'animation et de développement de Centre Nautique municipal en votant les tarifs 2011, en proposant de nouvelles activités et en fixant les conditions de partenariat avec des intervenants extérieurs ou associatifs.

- C'est aussi en plaçant le citoyen au cœur de nos préoccupations, en renforçant la qualité du service rendu que la ville de Mandelieu La Napoule se définit aujourd'hui comme une ville moderne et dynamique.

En améliorant la qualité de vie de tous les citoyens, en anticipant sur les conséquences sociales et économiques de l'allongement de l'espérance de vie, l'accessibilité participe pleinement au développement durable.

- Par le plan d'accessibilité voirie des espaces publics la ville s'engage dans un grand programme de mise en conformité de son patrimoine en faveur de l'accessibilité.

- Par ailleurs, en aidant les bailleurs sociaux à équilibrer leurs opérations, par le biais d'une subvention communale la ville développe la production de logements et favorise l'accès au logement des Mandolociens. Ainsi c'est encore 5 logements PLS qui pourront être loués prochainement dans le secteur de Capitou.

- Cette politique s'accompagne également d'une réflexion sur la rationalisation de la gestion de notre patrimoine, par la vente des locaux communaux non utilisés.

- Ainsi la ville a trouvé un acquéreur pour les deux derniers étages de la ferme JACQUIN au prix de 1 300 000 euros.

- Cette vente permettra également d'installer sur notre commune une jeune société dynamique de plus de 40 salariés.

- C'est donc autour de tous ces thèmes plaçant l'environnement, le cadre et la qualité de vie de nos citoyens au cœur de nos réflexions que se déroulera ce premier conseil de 2011.

Je vous remercie et je passe maintenant la parole à Mme ROBORY DEVAYE.

1ERE DÉLIBÉRATION :
DECISION MODIFICATIVE N°5 – EXERCICE 2010 – BUDGET PRINCIPAL

DETAIL DES OPERATIONS

I - Section de fonctionnement : (équilibrée en dépenses et recettes) :

A - DEPENSES :

Affectation :

- 5.200 € concerne le prélèvement au titre du plafonnement sur la valeur ajoutée de la taxe professionnelle pour l'exercice 2010 (compte 7391173)

Désaffectation :

- 5.200 € réduction sur les dépenses de carburants (compte 60622) pour équilibrer cette dépense.

II - Section d'investissement (équilibrée en dépenses et recettes) :

A - DEPENSES :

Affectation :

- 66.000 € prise en charge de 25% par la Commune sur les travaux de remise en état du réseau d'eaux usées de l'ASL Cannes Marina dont le montant est de 263.120 € TTC

Désaffectation :

66.000 € enveloppe travaux en cours d'immobilisation

LE CONSEIL,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

ADOpte la décision modificative N°5 du budget principal de l'exercice 2010.

2EME DÉLIBÉRATION :
PAVE – PLAN D'ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS – APPROBATION DU PROGRAMME 2011 ET LANCEMENT DE LA PROCEDURE.

La Loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » rend obligatoire la mise en accessibilité des bâtiments publics, de la voirie et des espaces publics, avant le 1^{er} janvier 2015.

Une première partie des travaux a été réalisée en 2010. Il y a lieu d'approuver le programme pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal sera donc appelé à adopter le programme prévisionnel des travaux 2011 et à lancer la procédure d'appel d'offres correspondante.

LE CONSEIL,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

ADOpte le programme 2011, dont le montant prévisionnel correspond à l'AP/CP.

3EME DÉLIBÉRATION :**VENTE DES DEUX ETAGES SUPERIEURS DE L'ANCIENNE FERME JACQUIN A LA SOCIETE B FLOWER.**

Dans le cadre de la rationalisation de la gestion de son patrimoine, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 20 septembre 2010, a décidé de vendre les deux étages supérieurs du bâtiment de l'Ancienne Ferme Jacquin situés au dessus du Service des Archives Documentation.

La Société B-FLOWER a formulé une offre d'achat 1 300 000 € net vendeur. Cette offre est supérieure à l'estimation des Domaines qui s'élève à 1 200 000€.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accepter la vente et d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu les interventions de :

M. DAVID, M. BERTHELOT, M. LEROY, Mme ROBORY DEVAYE

Et après en avoir délibéré,

PAR 26 VOIX POUR

7 VOIX CONTRE

**(M. DAVID, M.CASTILLO, Mme MAIMON,
M. GIORDANO, M. GANTOIS, M. ALUNNI, M. LAVISSE)**

ACCEPTE la vente du volume supérieur du bâtiment dit « ancienne Ferme Jacquin » et de 16 places de stationnement à la société B Flower, au prix de 1.300.000 euros.

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer l'acte de division en volume et l'acte de vente au nom et pour le compte de la Commune.

DIT que les actes à intervenir, la division en volume et l'acte de vente, seront rédigés par un Notaire.

4EME DÉLIBÉRATION :**CONCLUSION D'UN BAIL AGRICOLE SUR DES PARCELLES COMMUNALES SISES DANS LA VALLEE DE LA SIAGNE.**

La Ville de Mandelieu La Napoule a fait l'acquisition en 2009 de terrains agricoles au lieudit « La Tine » afin de constituer des réserves foncières, notamment en direction de l'agriculture.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21, la Ville souhaite valoriser ces parcelles et leur redonner leur ancienne destination agricole.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la conclusion d'un bail agricole avec la famille BARBERIS en vue de la création d'une exploitation en agriculture raisonnée, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu les interventions de :

M. CASTILLO, M. BERTHELOT, M. MUNIER, M. LAVISSE, Mme ROBORY DEVAYE

Et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la conclusion d'un bail agricole au profit de la Société « Aux Jardins de Jules et Marie » représentée par la famille BARBERIS sur les parcelles communales cadastrées section AK numéros 24-26-359 et 357, pour une durée de neuf ans.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bail à intervenir ainsi que tous les documents afférents.

**5EME DÉLIBÉRATION :
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA MODIFICATION DU DECRET DE CREATION DE
L'ETABLISSEMNT PUBLIC FONCIER (EPF PACA)**

La Ville de Mandelieu –La Napoule étant situé dans le périmètre de compétence de l'établissement public, doit se prononcer conformément à l'article L 321 – 3 du code de l'urbanisme sur ce projet de décret modificatif.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de décret modificatif du décret n°2001 -1234 du 20 Décembre 2001.

LE CONSEIL,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet du Décret Modificatif du Décret N°2001- 1234.

**6EME DÉLIBÉRATION :
CENTRE NAUTIQUE MUNICIPAL : VOTE DES TARIFS 2011, CREATION DE NOUVELLES
PRESTATIONS.**

Il est proposé au Conseil Municipal de réviser les différents tarifs des prestations proposées par le Centre Nautique Municipal dont l'entrée en vigueur est prévue le 1er février 2011. Par ailleurs, considérant qu'il y a lieu d'adapter les activités dispensées en fonction de la demande du public, la création de nouvelles prestations est proposée dans le but d'optimiser le fonctionnement du Centre Nautique Municipal.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu les interventions de :

M. LAVISSE et M. SIMON

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

APPROUVE les nouveaux tarifs du Centre Nautique Municipal.

DIT que les nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1 Février 2011.

PREND ACTE des nouvelles prestations proposées.

**7EME DÉLIBÉRATION :
APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'EDUCATION NATIONALE EN
VUE D'ORGANISER DES SESSIONS VOILE, DANS LE CADRE SCOLAIRE.**

La Ville de Mandelieu La Napoule offre aux enfants scolarisés dans les écoles de la Commune, durant le temps scolaire, des sessions voile dispensées par les moniteurs du Centre Nautique Municipal.

Le Conseil Municipal sera appelé à approuver la convention à passer entre la Commune et l'Education Nationale, fixant les conditions d'organisation et d'intervention des moniteurs du Centre Nautique.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu les interventions de :

Mme DEGUEURCE, M. Rémy ALUNNI, Mme GHIBAUDO, M. LEROY

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention entre la Commune et l'Education Nationale, qui fixe les conditions d'organisation et d'intervention des moniteurs du Centre Nautique.

AUTORISE M. Le Maire à signer la Convention au nom et pour le compte de la Commune.

**8EME DÉLIBÉRATION :
APPROBATION DE LA CONVENTION D'ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION
FRANCE STATION NAUTIQUE.**

La Commune adhère à l'Association France Station Nautique depuis sa création en 1984. Dans le cadre du renouvellement du Label France Station Nautique niveau 1, le Conseil Municipal sera appelé à approuver la convention d'adhésion et à autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention.

LE CONSEIL,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

APPROUVE la Convention

AUTORISE M. Le Maire à signer la Convention au nom et pour le compte de la Commune.

DIT que la dépense est prévue au BP 2011

**9EME DÉLIBÉRATION :
AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE D'ANIMATION « EDEN
PARC » AU PROFIT DU CCAS.**

Par convention en date du 29/07/2009, la Ville met à disposition du CCAS le Centre d'Animation d'Eden Parc à titre gracieux.

Dans le but d'harmoniser la gestion des locaux communaux mis à disposition des associations, il est envisagé d'appliquer des tarifs relatifs à l'occupation des salles et bureaux d'Eden Parc, pour les Associations, au profit du CCAS.

Aussi, il est proposé au Conseil d'approuver l'avenant à intervenir et d'autoriser Monsieur Le Maire à le signer.

LE CONSEIL,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

ACCEPTE la conclusion d'un avenant à la Convention de mise à disposition du Centre d'Animation d'Eden Parc au profit du CCAS.

AUTORISE M. Le Maire à signer l'avenant à intervenir.

10EME DÉLIBÉRATION :**MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX A UNE ASSOCIATION MANDOLOCIEENNE – APPROBATION DE LA CONVENTION.**

Le Conseil Municipal sera appelé à fixer la contribution annuelle pour l'utilisation des bâtiments communaux Les Petits Copains mis à disposition de l'Association « Slot d'Azur », soit 30€ et à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention passée avec cette association au titre d'instance compétente.

LE CONSEIL,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

ACCEPTE l'application du tarif de 30€ pour l'Association « Slot d'Azur ».

AUTORISE M. Le Maire à signer la Convention entre l'Association « Slot d'Azur » et la collectivité.

11EME DÉLIBÉRATION :**REALISATION DE 5 LOGEMENTS AIDES (PLS) RUE DE BOERI – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A PARLONIAM.**

Parloniam va gérer 5 logements pour actifs de type PLS dans le cadre du programme l'Hacienda rue de Boëri

Compte tenu de l'intérêt pour la Commune d'accueillir des logements pour actifs, il est proposé de verser à la Société 70 000 € afin de lui permettre d'équilibrer l'opération, sachant que cette subvention vient en déduction du prélèvement au titre de la loi SRU, et qu'elle donne à la Ville un droit de réservation sur des logements du programme.

LE CONSEIL,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

AUTORISE M. Le Maire à verser à la Société Parloniam une subvention à hauteur de 70 000€ afin de permettre la réalisation de logements aidés, dans le cadre du programme l'Hacienda, rue de Boëri.

DIT que cette dépense est prévue au Budget 2011.

12EME DÉLIBÉRATION :**PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE A LA MISSION LOCALE AVENIR JEUNES – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS.**

La Mission Locale Avenir Jeunes reçoit et oriente (formation, emploi ...) les jeunes âgés de moins de 26 ans qui résident sur la commune de Mandelieu-La Napoule. Elle dispose d'un bureau au sein des locaux de la maison de l'économie. Ses missions sont mises en œuvre par un personnel à temps plein et une conseillère emploi qui assure deux permanences par semaine.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler une participation annuelle de 29 254,08 €.

LE CONSEIL,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

DECIDE de confirmer sa participation financière 2011 pour la « Mission Locale Avenir Jeunes » à 1,40 euros par habitant et sa cotisation annuelle à la somme de 29 254.08 Euros.

DECIDE de régler cette subvention en une seule fois auprès de la Mission Locale Avenir Jeunes afin d'éviter à celle-ci des problèmes de trésorerie.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention Pluriannuelle d'objectifs.

13EME DÉLIBÉRATION :**APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LE CLUB OMNISPORT DE VALBONNE EN VUE DE PROMOUVOIR LES ACTIVITES NAUTIQUES SUR LA COMMUNE DE MANDELIEU – LA NAPOULE.**

La Ville en partenariat avec l'Association CLUB OMNISPORT DE VALBONNE va promouvoir les activités nautiques sur la Commune.

Ce partenariat consiste à autoriser l'Association à mettre en place à partir de la Base Nautique des activités « kayak de mer » pour ses adhérents ainsi que de définir les modalités de pré réservation des activités organisées par le Centre Nautique Municipal.

Le Conseil Municipal sera appelé à approuver la convention fixant les modalités de pré-réservation des activités ainsi que le montant de la redevance forfaitaire, pour l'utilisation des installations communales.

LE CONSEIL,

Et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la Convention entre la ville et le CLUB OMNISPORT DE VALBONNE.

FIXE la redevance forfaitaire pour l'année 2011 à 600 euros pour l'utilisation des installations communales.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la Convention au nom et pour le compte de la Commune.

14EME DÉLIBÉRATION :**APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION HOBIE RACING SCHOOL**

La Ville en partenariat avec l'association HOBIE RACING SCHOOL à la volonté de promouvoir les activités nautiques sur la Commune avec la mise en place par l'association d'entraînements et d'organisation de régates.

Il est donc proposer d'autoriser l'Association à utiliser le local « Club House » et des emplacements de parking au Centre Nautique Municipal et à la Base Pinède.

Le Conseil Municipal sera appelé à approuver la convention fixant les conditions de mise à disposition de ces équipements, ainsi que le montant de la redevance forfaitaire.

LE CONSEIL,

Et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la Convention

FIXE la redevance forfaitaire pour l'année 2011 à 1 200 euros pour l'utilisation des installations communales.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la Convention au nom et pour le compte de la Commune.

15EME DÉLIBÉRATION :**APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIETE AIR'X KITE EN VUE DE DEVELOPPER LES ACTIVITES NAUTIQUES SUR LA COMMUNE.**

La Ville, en partenariat avec la Société AIR'X KITE, va développer les activités nautiques sur la Commune avec mise en place de sessions de formation à la pratique du kitesurf.

Ce partenariat consiste à autoriser le Président à installer une partie de sa logistique au départ de la Base Pinède.

Le Conseil Municipal sera appelé à approuver la convention autorisant le Président à installer une partie de sa logistique à la Base Pinède et à fixer le montant de la redevance forfaitaire d'occupation.

LE CONSEIL,

Et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la Convention.

FIXE la redevance forfaitaire pour l'année 2011 à 1 200 euros pour l'utilisation des installations communales.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la Convention au nom et pour le compte de la Commune.

**16EME DÉLIBÉRATION :
CHARTRE DE PARTENARIAT DU SANCTUAIRE PELAGOS.**

La commune de Mandelieu La Napoule, engagée dans une démarche Agenda 21, est largement investie dans la prévention de son patrimoine naturel, et notamment marin.

Le littoral de la commune s'inscrit dans l'espace maritime de 87 500km² du sanctuaire PELAGOS, pour la protection des mammifères marins qui le fréquentent.

L'objectif de l'accord, signé en 1999 entre l'Italie, Monaco et la France, est de protéger les cétacés et leurs habitats contre les causes de perturbations.

Il est proposé de s'associer à cette démarche partenariale au travers d'une charte vouée à assurer la pérennité de la présence des mammifères marins et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer cet engagement.

LE CONSEIL,

Et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

ADOpte les objectifs du sanctuaire et s'engage dans une démarche partenariale avec PELAGOS.

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la charte de partenariat du sanctuaire PELAGOS.

**17EME DÉLIBÉRATION :
DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION ET L'EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEO PROTECTION**

La Ville de Mandelieu – La Napoule investira au cours de l'année 2011 pour rénover son équipement de vidéo protection et installer de nouvelles caméras infra rouges.

L'Etat est susceptible d'apporter une aide pour ces investissements.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de **SOLLICITER** les services de l'Etat pour l'attribution d'une subvention pour ces nouveaux équipements au taux maximum.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu les interventions de :

**M. LEROY, Mme ROBORY DEVAYE, M. LAVISSE, M. MUNIER,
M. BERTHELOT, M. VILLALONGA**

Et après en avoir délibéré,

PAR 32 VOIX POUR

**1 VOIX CONTRE
(M. LAVISSE)**

SOLLICITE les services de l'Etat pour l'attribution d'une subvention pour ces nouveaux équipements au taux maximum.

DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
ET PAR APPLICATION DE LA DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 MARS 2008,
DES DECISIONS ONT ÉTÉ PRISES
DANS DIFFERENTS DOMAINES PAR DÉLÉGATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Il m'appartient d'en donner un compte rendu au
Conseil Municipal**

-=-=-=-

CIMETIERES

- 1797** Renouvellement de Concession N°16 au carré 8 au Cimetière de La Napoule de Monsieur Christian FAURET demeurant 96, impasse de l'Islette à Mandelieu La Napoule pour la somme de 189 € 23.
- 1807** Renouvellement de la Concession N°130 carré 3 au Cimetière de Capitou de Madame Josette LIBOIS demeurant Avenue Jean Mermoz à Mandelieu La Napoule pour la somme de 199 € 26.
- 1827** Achat de Concession n°256 au Cimetière St Jean par Madame Rosa SIMONETTI demeurant le Corail A2 – 57 Rue du Colonel ALARY à Mandelieu La Napoule pour la somme de 4 470.63 €.
- 1837** Achat de la Concession N°1 carré au Cimetière de La Napoule par Madame Horga PEREZ demeurant 94, Boulevard Jacques Soustelle à Mandelieu La Napoule pour la somme de 847.81 €.
- 1847** Renouvellement de Concession N°47 carré7 au Cimetière de Capitou par Madame Agnès JASSAUD demeurant 230, Chemin de la Coualo à VIDAUBAN 83550 pour la somme de 199.26 €.
- 1857** Achat du Columbarium N°118 au Cimetière de Capitou par Madame Isabelle SIMONNET demeurant 713, Boulevard des Termes- Villa l'Utima à Mandelieu La Napoule pour la somme de 580.17 €.
- 1867** Rétrocession de la Concession N°10548 au Cimetière St Jean par Madame Madeleine FAVA demeurant La Vernède 225, Avenue Beausite à Mandelieu La Napoule pour une somme de 3 077.33 €.
- 1877** Renouvellement du Columbarium N°9 au Cimetière de Capitou par Madame Simone BASCAN demeurant 29 Cité des Fénassiers 31 770 Colomiers pour un montant de 956.47 €.

1817 La SARL BURLETT, PLENOT, SUARES, BLANCO, ORLANDINI est chargée de représenter les intérêts de la Commune de Mandelieu La Napoule dans cette requête, devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille introduite par Melle MARTINEZE Martine à l'encontre du jugement rendu par rejetant sa demande de restitution des droits d'entrée et sa demande en réparation des préjudices subis, à la suite de la résiliation par Monsieur Le Préfet, du Sous Traité d'Exploitation de la Plage dénommée « Le Victoria ».

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

ARTISTES ET EVENTS

Installation Générale du Marché de Noël Du 18 au 22 Décembre 2010 et de L'Exposition de crèches Du 10 au 22 Décembre 2010

Lot 2 : Animations

Montant Total du Marché : 13 488.17 € TTC.

SOGEA SUD EST TP SAS

Aménagement de Voirie du Chemin Denis Bodden

Lot 1 : Réseaux divers

Montant Total du Marché : 449 556.12 € HT.

BERTRAND S.A

Aménagement de Voirie du Chemin Denis Bodden

Lot 2 : Voirie

Montant Total du Marché : 192 914.05 € HT.

SATELEC

Aménagement de Voirie du Chemin Denis Bodden

Lot 3 : Eclairage Public

Montant Total du Marché : 21 100.40 € HT.

GROUPAMA

Marché de service d'assurances pour les besoins de la Ville de Mandelieu La Napoule et du CCAS de Mandelieu La Napoule.

Lot 1 : Assurance Dommages aux biens et risques annexes.

Solution de base (obligatoire) :

Prime annuelle : 72 138.20€ TTC.

Dont prime annuelle : 67 048.85 € TTC pour la ville de Mandelieu La Napoule

Dont prime annuelle 5 089.35 € TTC pour le CCAS

SMACL ASSURANCES

Marché de service d'assurances pour les besoins de la Ville de Mandelieu La Napoule et du CCAS de Mandelieu La Napoule

Lot 3 : Assurance flotte automobile.

Solution de base (obligatoire) :

Prime annuelle : 62 529.51 € TTC.

Dont Prime annuelle : 56 601.28 € TTC pour la Ville de Mandelieu La Napoule.

Dont Prime annuelle : 5 928.23 € TTC pour le CCAS.

Solution optionnelle Mission Collaborateur (obligatoire) :

Prime annuelle : 1 557.75 € TTC.

MTAIC

Marché de service d'assurances pour les besoins de la Ville de Mandelieu La Napoule et du CCAS de Mandelieu La Napoule.

Lot 4 : Assurance Navigation de Plaisance.

Solution de base (obligatoire) :

Prime annuelle : 3 645.42 € TTC.

SMACL

Marché de service d'assurances pour les besoins de la ville de Mandelieu La Napoule et du CCAS de Mandelieu La Napoule.
Lot 5 : Assurance Protection Juridique de la Commune et du CCAS
Prime annuelle : 4 512.60 € TTC.
Et Assurance de Protection Juridique des agents et des élus.
Prime annuelle : 1842.10 € TTC.

COLAS

Aménagement de sécurité : Rue de Boéri.
Lot 2 : Chaussée.
Montant Total du marché : 161 975.06 € TTC.

C.F.T.I

Transport scolaire, périscolaire et tiers temps pédagogique.
Lot 1 : Transport scolaire et périscolaire.
Marché à bons de commande :
Montant minimum annuel de 90 000 € HT et un montant maximum annuel de 200 000 € HT.

C.F.T.I

Transport scolaire, périscolaire et tiers temps pédagogique.
Lot 2 : Transport tiers temps pédagogique.
Marché à bons de commande :
Montant minimum annuel de 50 000 € HT et d'un montant maximum annuel de 150 000 € HT.

ETS PIGNATTA

Création d'un Eclairage Public Avenue de Fréjus RD 6007
Montant Total du Marché : 37 370.25 € HT.

PARIS NORD ASSURANCE SARL

Marché de service d'assurances pour les besoins de la Ville de Mandelieu La Napoule et du CCAS de Mandelieu La Napoule.
Lot 2 : Assurance Responsabilité Civile.
Montant total : 45 662.50 € TTC.

MONDIAL JUNIOR

Organisation de colonies de vacances pour les enfants et adolescents Hiver et Eté 2011-Zone B.
Lot 1 : Savoie ou Isère ou Hautes Alpes
Enfants de 6 à 12 ans.
Activités : ski et sports de glisse en montagne.
Effectif de 15 enfants minimum et de 20 enfants maximum soit 86.00 € TTC par participant.

MONDIAL JUNIOR

Organisation de colonies de vacances pour les enfants et adolescents Hiver et Eté 2011-Zone B.
Lot 2 : Hiver. Aucune région ni pays limitrophe imposés.
Adolescents de 13 à 17 ans.
Activités : ski et sports de glisse en montagne.
Effectif de 15 adolescents minimum et de 20 adolescents maximum soit 89.00 € TTC.

CLUB VERCORS

Organisation de séjours en Centre de Vacances pour les enfants et adolescents Hiver et Eté 2011-Zone B.
Lot 1 : Hiver – Isère ou Savoie. Enfants de 6 à 10 ans.
Activités : ski et sports de glisse en montagne.
Effectif de 90 enfants et 10 animateurs soit 75.36 € TTC par jour et par personne.

MONDIAL JUNIOR

Organisation de séjours en Centre de Vacances pour les enfants et adolescents Hiver et Eté 2011. Zone B.
(avec un encadrement assuré par les animateurs de Mandelieu La Napoule).
Lot 2 : Hiver – Hautes Alpes
Enfants et Adolescents de 9 à 17 ans
Activités : ski et sports de glisse en montagne.
Effectif de 32 enfants et adolescents et 4 animateurs soit 95 € par jour et par personne.

OFFICE DEPARTEMENTAL D'EDUCATION ET DE LOISIRS (ODEL)

Organisation de séjours en Centres de Vacances pour les enfants et adolescents Hiver et Eté 2011.Zone B.

Lot 3 : Eté-Haute Savoie

Enfants de 6 à 12 ans .

Activités : découverte de la montagne en Haute Savoie/Parc de la Vanoise, multi-activités montagne, escalade, randonnée aquatique, rafting, hot dog, accrobranche, découverte du patrimoine, randonnées...

Effectif de 28 enfants minimum et de 36 enfants maximum et de 4 animateurs soit 87.25 € par jour et par personne.

-==--

La séance est levée à 9 h 27.

-==--